MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)

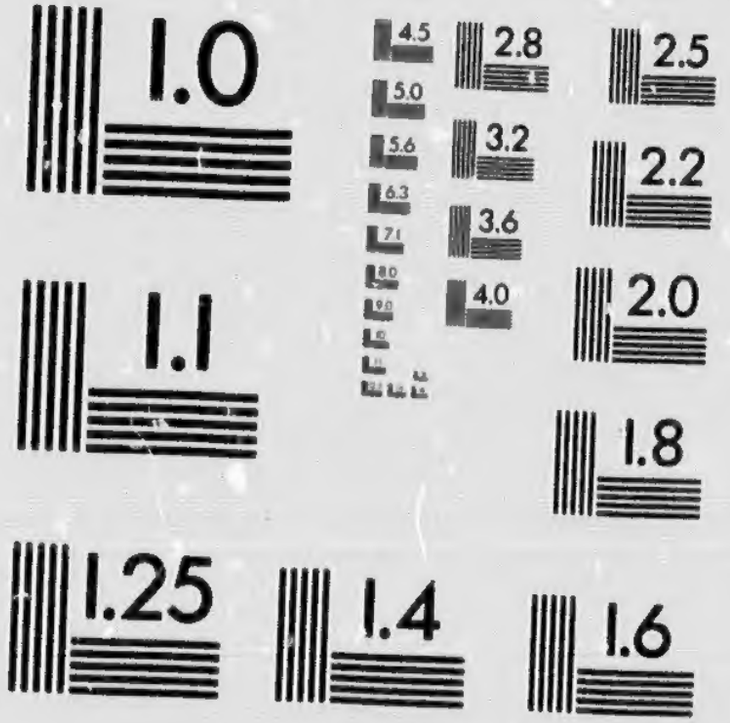

APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax

1900-1909

L.Rares
HJ
13
Q3
A23
1900

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE F. G. MARCHAND

TRÉSORIER DE LA PROVINCE

— A —

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

LE 24 JANVIER 1900

BIBLIOTHÈQUE
DOCUMENTS OFFICIELS
UNIVERSITÉ LAVAL

BIBLIOTHÈQUE
S.-NOTT
UNIVERSITÉ LAVAL

QUEBEC
"DAILY TELEGRAPH" BOOK AND JOB PRINT
1900

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE F. G. MARCHAND

HJ
13
Q3
A23
1900

TRÉSORIER DE LA PROVINCE

— A —

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

LE 24 JANVIER 1900

BIBLIOTHÈQUE
LIVRES RARES
UNIVERSITÉ LAVAL

QUEBEC
"DAILY TELEGRAPH" BOOK AND JOB PRINTING
1900

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ LAVAL

DON DE LA BIBLIOTHÈQUE DE
LA LÉGISLATURE DU QUÉBEC

DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HONORABLE F. G. MARCHAND

TRESORIER DE LA PROVINCE

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

LE 24 JANVIER 1900.

MONSIEUR L'ORATEUR,

En me chargeant, il y a deux ans, de l'administration des finances de cette province, je pris un engagement que l'on a pu trouver imprudent et que moi-même j'aurais cru irréalisable, si je n'eusse compté sur le concours généreux de la majorité de cette Chambre et sur sa ferme détermination de m'aider dans la tâche difficile et ingrate que je m'étais imposée.

En effet, la situation, à première vue, paraissait désespérée. Malgré le surcroit considérable de recettes ajouté par nos devanciers au revenu annuel sous la forme de nouveaux impots au montant de $500,000 en moyenne par année, nous étions arrivés, à l'expiration de l'année financière 1896-97, à l'accumulation d'un passif énorme qui, dans le cours de leur dernière année seulement, s'était accru de $2,709,660 44, comme je l'ai établi l'an dernier dans mon discours sur le budget, pages 5 et 6, et comme l est démontré par l'état suivant :—

L'excédant du passif sur l'actif, au 30 juin 1897, était de.....	$25,491,658 16
Tandis qu'au 30 juin précédent, il n'était que de.....	22,156,346 30
Cet excédant s'était donc accru, en une seule année, de.....	$ 3,335,311 86
DONT il faut DÉDUIRE le montant ajouté à notre passif, durant cette période par la conversion de la dette, soit...	$ 625,651 42
Laissant une augmentation de passif, durant cette année de 1896-97, de.	$ 2,709,660 44

D'un autre côté, les comptes publics de 1896-97, loin de s'équilibrer, se soldaient par un déficit de $810,484.20 pour les recettes et les dépenses ordinaires, et de $984,043.01 des dépenses totales, moins les dépôts de garantie et les subsides de chemins de fer. Ces chiffres, basés sur les états officiels, sont incontestables, et leur exactitude n'a jamais été niée par nos contradicteurs qui, sans les contester, ont cependant cherché à les expliquer contradictoirement en prétendant que, dans le seul mois de l'année 1896-97 écoulé sous notre administration, nous aurions réussi, en négligeant la perception et en anticipant sur la dépense future, à accumuler le déficit que je viens d'indiquer.

Pour démontrer la futilité d'une pareille prétention, il suffira de se rappeler que le gouvernement qui nous a précédés a tenu les rênes du pouvoir pendant les onze premiers mois de l'année en question ; qu'à la fin de cette période, lorsque nous l'avons remplacé, au 26 mai, 1897, non seulement la somme totale du budget était épuisée, mais même dépassée

au montant de $24,638.91 et qu'à cette date, le déficit sur dépenses ordinaires s'elevait déjà à $595,507.77, comme l'établit l'état suivant :—

Total des dépenses ordinaires au 26 mai, 1897	$ 3,808,001.46
Total des recettes ordinaires au 26 mai, 1897	3,212,493.69
Déficit au 26 mai, 1897	$ 595,507.77

Cette seule démonstration suffirait à rétablir les faits dans toute leur exactitude ; mais il y a plus.

Pour que nous fussions coupables d'avoir interrompu intentionnellement la perception des revenus et anticipé inutilement sur la dépense, comme on l'a prétendu, il faudrait qu'il fut prouvé que le chiffre de cette perception était en dessous de la moyenne ordinaire des recettes du mois de juin et que nous aurions, sans nécessité, accumulé avant le 1er juillet 1897 des paiements imputables à l'année suivante. Or, voici les faits : La perception, du 26 mai au 30 juin, pour les années 1895, 1896 et 1897, a été dans les chiffres suivants :

1895	$ 513,897 36
1896	630,310 11
1897	600,906.76

Nous avons donc perçu, du 26 mai au 30 juin 1897, $87,009.40 de plus que durant la même période de 1895, et $29,403.35 de moins qu'en 1896. Nos recettes, dans cette période de l'année 1897 ont dépassé de $28,828.00 la moyenne de celles des mêmes périodes des deux années précédentes, et conséquemment cette accusation qu'on nous a lancée d'avoir négligé la perception afin de grossir le déficit de nos devanciers tombe d'elle-même.

Elle est d'autant plus injuste qu'avant les élections générales, le Secrétaire de la province de cette époque avait donné instruction par écrit à son sous-ministre de ne pas presser la perception qui, dans son département, est restée en suspens jusqu'à notre avénement. Ces instructions ont déjà été lues devant cette Chambre et je suis prêt à en déposer copie, s'il est jugé utile.

De notre côté, nous avons pressé la rentrée des fonds par des circulaires aux percepteurs du revenu, déjà connues de cette Chambre et qu'au besoin, je pourrai pareillement déposer officiellement sur ses bureaux.

Afin de démontrer encore plus clairement l'injustice de cette accusation, il suffit d'indiquer le montant des perceptions durant la même période (du 26 mai au 30 juin), dans les cinq années du régime de nos prédécesseurs.

En voici un état extrait des livres de la trésorerie :—

En 1892	$ 360,548 96
1893	432,226 33
1894	532,681 89
1895	513,897 36
1896	630,310 11
Total des cinq années	$2,469,664 65
Moyenne dans les cinq années du régime conservateur	$ 493,932 93
Montant perçu en 1897	600,906 76
Nos perceptions dans la période indiquée ont donc excédé de la moyenne des années précédentes.	$106,973 83

Quant à la seconde prétention, qui consiste à nous accuser d'avoir anticipé sur les paiements futurs afin de grossir la dépense de l'année d'une manière disproportionnée, je n'aurai qu'à mentionner les paiements que nous avons faits, à l'acquit du gouvernement précédent, pour démontrer d'une manière incontestable que ces paiements étaient destinés d'urgence à solder des dettes que nos devanciers n'auraient pu s'exempter de solder avant la fin de leur année financière, sans compromettre gravement le crédit de la province. Il nous a fallu payer, entre autres sommes les suivantes :

Pour intérêt sur la dette publique	$386,623 45
Pour frais de législation	54,679 44
Pour solder les salaires et les dépenses contingentes du gouvernement civil	28,939 11

Pour frais d'administration de la justice, encourus et échus...	107,664 63
Pour l'Instruction Publique.....	52,883 34
Pour dettes accumulées dans les départements de l'Agriculture et de la Colonisation.....	29,255 11
Pour travaux publics (ordinaires).....	25,439 30
Sommes dues aux asiles d'aliénés.....	55,151 64
Dépenses diverses.....	75,247 17
	$815,883 19
En soustrayant de ce total, qui représente le montant des paiements faits du 26 mai au 30 juin 1897, la somme de nos recettes, dans la même période.....	$600,906 76
Il reste une différence en moins de.....	$214,976 43
Qui, ajoutée au déficit du 26 mai 1897, déjà indiqué.....	595,507 77
Représente exactement le déficit de l'année 1896-97.....	$810,484 20

Ces chiffres sont concluants ; ils donnent la preuve mathématique de l'exactitude des calculs qui ont dévoilé les résultats désastreux de l'administration financière de nos prédécesseurs.

Ils démontrent à l'évidence que le déficit de 1896-97, répudié par mes honorables collègues de la gauche, existait déjà, lors de leur chute, que leurs prétentions au contraire n'ont aucun fondement, et qu'ils en portent, en conséquence, l'entière responsabilité devant le pays.

Tel, en effet, était l'état de nos finances lorsque j'ai entrepris de les équilibrer. Il s'agissait d'éteindre l'énorme déficit que je viens d'indiquer et de lui substituer un excédant. Malgré les difficultés de cette tâche, je n'hésitai pas à l'entreprendre et je suis heureux de pouvoir annoncer aujourd'hui à cette Chambre qu'elle est accomplie.

Dans l'exercice d'une première année, le déficit de $810,484.20 s'est réduit à $187,000.00, comme je l'ai démontré l'an dernier, dans mon dis

cours sur le budget, et dans la seconde année, qui s'est terminée au 1er juillet dernier, il a été converti en un excédant, qui, calculé sur les mêmes bases, s'élève à $33,615.33.

Non seulement les recettes ordinaires présentent sur les dépenses ordinaires l'excédant que je viens d'indiquer, mais en y ajoutant même les dépenses extraordinaires de l'année, s'élevant à $11,059,11, nous restons encore avec un excédant des recettes de l'année sur les dépenses totales ordinaires et extraordinaires, de $22,556 22.

Notre passif, au lieu de s'accroître comme par le passé, a donc été diminué d'une somme égale à l'excédant que j'ai indiqué ; en outre, comme il est démontré dans le tableau de l'actif et du passif produit devant cette Chambre, il s'est décru d'un montant de $70,274.67, employé au rachât de quelques unes de nos obligations de l'émission de 1880, et d'une imputation de $21,070.17 au fonds d'amortissement de la dette publique ; le tout à même le revenu de l'année et représentant ensemble une diminution de l'excédant de notre passif sur notre actif de $120,241.96.

Ainsi, cet excédant du passif sur l'actif que nos prédécesseurs avaient durant la seule année 1896-97, augmenté, comme je l'ai démontré, de $2,709,660.44, a été réduit par nous, l'an dernier, à même le revenu ordinaire, de cette somme de $120,241.96, que je viens d'indiquer.

Voilà le résultat auquel nous en sommes arrivés, après deux années d'administration ; les déficits effacés, la dette publique diminuée et l'équilibre enfin rétabli.

La chambre me permettra maintenant d'établir brièvement une comparaison entre mes estimations et le résultat obtenu, afin de constater jusqu'à quel point mes prévisions se sont réalisées.

COMPARAISON ENTRE LE BUDGET DE 1898 99 ET LE RÉSULTAT OBTENU.

BUDGET DE LA RECETTE.

Les estimations du budget des recettes ordinaires pour 1898-99 étaient de..... $4,091,999 42

A ce montant il faut ajouter celui perçu par les shérifs et les percepteurs du revenu et ensuite remboursé comme frais de perception, tel qu'énoncé aux comptes publics.....	$73,108 03	
		$4,165,107 45
Les recettes ordinaires se sont élevées à.....	$4,223,579 43	
Laissant une différence en plus de.....	$ 58,471 98	

BUDGET DE LA DÉPENSE

D'après ce budget, les dépenses ordinaires devaient être de.....		$4,047,456 92
A ce montant il faut ajouter les déboursés des shérifs et des percepteurs du revenu, à même leurs perceptions, inclus dans la dépense, tel qu'il appert aux comptes publics, et dont il n'a pas été tenu compte dans le budget.....	$ 73,108 03	
		$4,120,564 95
La dépense ordinaire pour cette année 1898-99 a été de..	4,189,964 10	
Laissant une différence en plus de.....	$ 69,399 15	

Ces différences entre les estimations budgétaires et le résultat obtenu ne sont pas, comme on voit, très considérables, en comparaison de celles des années passées. Elles s'expliquent parfaitement par la variation inévitable dans le produit de plusieurs de nos sources de revenu soumises, comme je le disais l'an dernier, " à l'accident des circonstances qui font, indépendemment des efforts du gouvernement, qu'elles subissent dans certains services des variations inattendues."

Elles se réduisent, du reste, à des proportions insignifiantes lorsqu'on les met en regard de celles qui se sont produites dans les exercices antérieurs. Nous en trouvons une preuve frappante dans la simple comparaison suivante entre les budgets de 1896-97 et de 1898-99 avec leurs résultats respectifs.

Mon prédécesseur, dans son discours sur le budget de 1896-7, prononcé le 26 novembre 1895, prévoyait un excédant de recettes sur les dépenses ordinaires de..... $160,864 68

Les comptes publics de cette année, (1896-97) loin de justifier ses prévisions, se sont soldés par un déficit de..... $810,484 20

Ce qui constitue un écart de..... $971,348 88

D'autre part, dans mon discours sur le budget de 1898-99, prononcé le 14 décembre 1897, j'ai donné à prévoir un excédant de recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires de..... $40,115 42

Il est constaté par les comptes publics de cette même année (1898-99) que j'ai obtenu un excédant de..... 33,615 33

Laissant une variante de..... $6,500 09

La différence est énorme et laisse entrevoir, sans que j'y ajoute aucun commentaire, de quel côté s'est trouvée l'exactitude des calculs.

Mais s'il y a eu des diminutions dans certains services, elles ont été compensées par une augmentation proportionnelle dans d'autres, et le résultat général n'a différé de celui que j'avais prévu que de quelques milliers de piastres. Je citerai pour principaux exemples, le revenu des licences qui présente une diminution de $68,259.85 sur le montant prévu Cette diminution est due à une cause incontrôlable qu'il n'était pas possible de prévoir. Elle résulte du fait que, dans un grand nombre de municipalités, les conseils ont refusé d'accorder des certificats recommandant la vente des boissons alcooliques dans leur territoire. Le nombre des licences et les revenus qui en découlent ont été diminués en conséquence. Mais cet écart et quelques autres moins considérables ont été compensés par d'autres sources. C'est ainsi qu'à cause de l'importance que prennent nos pêcheries et nos territoires forestiers, le service des Terres, Forêts et

Pêcheries a produit un revenu qui a dépassé mes prévisions. Nos recettes du gouvernment fédéral ont aussi présenté une augmentation due au paiement qui nous a été fait, cette année, des intérêts sur certains fonds en fidéicommis dont le gouvernment fédéral est détenteur, et à l'augmentation du montant de ces fonds par certains versements que le gouvernement d'Ontario y a faits.

Les successions, les corporations commerciales, avec un certain nombre d'autres services moins importants, ont aussi produit un revenu qui a dépassé, comme on pourra le voir, mes prévisions budgétaires.

Ces résultats, qui sont dus à la diligence avec laquelle mes collègues ont veillé à la perception du revenu dans les différents services qui leur étaient confiés, nous ont mis en position de rétablir dans les finances de notre province l'équilibre promis.

Des variations en plus et en moins se sont aussi produites dans la dépense de plusieurs services, entre autres, l'administration de la Justice, l'Agriculture, la Colonisation, les asiles d'aliénés et les dépenses diverses, qui présentent une augmentation sur les déboursés prévus, due à un surcroît de dépenses incontrolables dans certains services, tels que celui des asiles d'aliénés.

Mais cette légère augmentation est fortement compensée par des économies importantes dans la plupart des départements du service civil, comme je vais maintenant le démontrer.

COMPTES DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.

Les comptes des trois dernières années s'établissent comme suit :

L'exercice qui s'est terminé le 30 juin 1897 s'est soldé, comme je l'ai déjà établi, par un surcroît de dépenses ordinaires sur les recettes ordinaires représenté par un déficit de.....	$810,484 20
Durant l'année 1897-98, ce déficit a été réduit, comme il est constaté dans mon discours sur le budget de l'an dernier, p. 10, à.....	187,030 33
constituant déjà, dans cette seule année financière, une amélioration de.....	$ 623,453 87

Les comptes publics de l'année financière terminée le 30 juin dernier, démontrent que les recettes et les dépenses ordinaires pour cette année, y compris les montants perçus sur les taxes des subsides de chemins de fer, ont été comme suit :—

Recettes ordinaires	$ 4,223,579 43
Dépenses ordinaires	4,189,964 10
Donnant un excédant de la recette ordinaire sur la dépense ordinaire de	$ 33,615 33

ce qui constitue une amélioration dans l'exercice financier de cette année sur 1896-97, de $844,099.53 et sur 1897-98, de $220,645.66.

COMPARAISON DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE 1898-99

AVEC CELLES DE 1896-97 ET CELLES DE 1897-98.

RECETTES ORDINAIRES :

Le total des recettes ordinaires de 1898-99, y compris les taxes sur les subsides de chemins de fer, a été, comme je viens de l'indiquer, de	$ 4,223,579 43
Celui de 1897-98 était de	4,177,656 35
AUGMENTATION de la recette de 1898-99 sur 1897-98	$ 45,923 08
Cette même recette totale de 1898-99	$ 4,223,579 43
comparée à celle de 1896-97	3,871,966 22
Présente une AUGMENTATION sur cette année, (1896-97) de	$ 348,613 21

DÉPENSES ORDINAIRES :

Le total des dépenses ordinaires de 1898-99, est de.....	$ 4,189,964 10
Il était en 1897-98 de.....	4,364,686 68
Faisant une DIMINUTION de dépenses de 1898-99, sur 1897-98 de.....	$ 174,722 58
Cette même dépense ordinaire de 1898-99.....	$ 4,189,964 10
comparée à celle de 1896-97, de.....	4,685,450 42
Présente une DIMINUTION sur cette année, 1896-97 de....	$ 495,486 32

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

La dépense extraordinaire sur travaux et édifices publics a été, durant l'année 1898-99, de $39,624.59 moindre que durant l'année 1897-98, et de $165,773.17 moindre qu'en l'année 1896-97.

SUBSIDES DE CHEMINS DE FER.

Les paiements faits au compte des subsides de chemins de fer durant l'année 1898-99 ont été de $96,205.07 moindres que durant l'année financière précédente. La balance des subsides de chemins de fer autorisés par les différents actes de la Législature, mais dont les conditions sous lesquelles ils devaient être payés n'étaient pas encore accomplies au 30 juin 1899, est de $815,943.67

REMBOURSEMENTS DES DÉPOTS DE GARANTIE.

Le montant remboursé sur les dépots de garantie de chemins de fer, durant l'année 1898-99, a été de $137,841.49 moindre que durant l'année 1897-98. La balance restant à payer sur ces dépots était, au 30 juin 1899, de $33,072.12.

J'espère que la Chambre ne trouvera pas trop fastidieux les quelques détails que je crois devoir maintenant lui donner, au sujet de la dépense dans les différentes branches du service public ; elle y verra la preuve que nous avons continué, l'an dernier, à pratiquer l'économie promise.

SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE

Diminution..... $32,854 00

qui se décompose comme suit :

DIMINUTION :

Intérêt sur la dette flottante.....	$ 536 53	
do sur la dette consolidée	50,051 80	
Sur rachat d'obligations.....	17,033 32	
		$67,621 65

AUGMENTATION :

Fonds d'amortissement.....	$10,392 39	
Frais d'administration.....	1,668 01	
Escompte et charges de la conversion de la dette.....	22,707 25	
		34,767 65
Diminution.....		$32,854 00

LEGISLATION

DIMINUTION : Diminution..... $20,882 97

Sur Conseil Législatif.....	$ 882 18	
Sur Assemblée Législative	11,847 87	
Sur impression et reliure.....	10,415 15	
Sur dépenses d'élections.....	965 31	
		$24,110 51

AUGMENTATION :

Impression des statuts.....	$ 906 69	
Indemnité aux réviseurs, etc.....	2,320 85	
		3,227 54
Economie sur 1897-98.....		20,882 97

Cet état fait voir qu'une sage économie a présidé à l'administration des affaires de cette Législature, pendant la dernière année financière. Je suis certain que cette Chambre se joindra à moi pour en féliciter notre digne Orateur.

Je ferai remarquer, à ce propos, à nos honorables collègues, que non seulement les dépenses législatives ont été, cette année, moindres que les estimations budgétaires, mais qu'elles présentent une économie de $20,-882.97 sur celles de 1897-98, de $98,596.19 sur celles de 1896-97, et que même en 1895-96, l'année que mes honorables collègues de la gauche veulent bien citer comme modèle d'administration économique, les dépenses de la Législature ont dépassé celles de 1898-99 du montant de $5,522.05.

Les dépenses totales de la Législature, durant ces quatre années, ont été comme suit :—

1895-96	$195,549 27
1896-97	288,623 41
1897-98	210,910 19
1898-99	190,027 22

GOUVERNEMENT CIVIL.

DIMINUTION :	Diminution :	$12,934 38
Sur dépenses contingentes	$ 13,124 38	
AUGMENTATION :		
Sur salaires	190 00	
Economie sur 1897-98		$12,934 38

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

DIMINUTION :	Diminution :	$9,248 56
Sur salaires et dépenses des shérifs, protonotaires, procédure criminelle, &c.	$ 13,097 94	
Sur inspection des bureaux publics	267 95	
	$13,365 89	

AUGMENTATION :

Sur la police	$1,602 30	
Sur les écoles industrielles et de réforme	2,515 03	
		4,117 33
Economie sur 1897-98		$ 9,248 56

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS. (Ordinaires).

Diminution : $43,514 75

DIMINUTION :

Sur loyers, assurances, réparations, etc			$ 17,786 69
Sur réparations aux Cours et Palais de Justice			12,584 32
Sur loyers	do	do	1,005 63
Sur assurances	do	do	12,432 12
			$ 43,808 76

AUGMENTATION :

Sur inspection, etc	294 01
Economie sur 1897-98	$43,514 75

TRAVAUX ET EDIFICES PUBLICS, (Extraordinaires).

Diminution : ..... $ 39.624.59

TERRES, FORETS & PECHERIES.

Diminution : $4,636 90

DIMINUTION :

Sur dépenses générales	$ 700 00
Sur protection des forêts	8,475 18
Sur publication des cartes géographiques	1,808 42
	$ 5,983 60

AUGMENTATION :

Sur chasse et pêche	$ 175 76	
Sur parc des Laurentides	160 48	
Sur comptes en suspens	1,010 51	
		$1,346 70
Economie sur 1897-98		$4,636 90

EXPLORATIONS, ARPENTAGES ET MINES.

Diminution : $7,057 00

DIMINUTION :

Sur service du cadastre	$ 8,000 00	
Sur arpentages	2,257 00	
		$10,257 00

AUGMENTATION :

Sur mines	$ 700 00	
Sur publication des cartes géographiques	2,500 00	
		$ 3,200 00
Economie sur 1897-98		$ 7,057 00

AGRICULTURE.

Diminution : ..... $ 21,808 71

DIMINUTION :

Sur cercles agricoles, etc	$ 11,455 52
Société d'Horticulture de Québec	116 12
Sur écoles d'agriculture	8,153 69
Sur écoles vétérinaires	96 92
Sur écoles d'industrie laitière	3,829 68
Conférences agricoles	82 20

Sur mérite agricole		670 83
Sur expositions agricoles		8,000 00
Ursulines de Roberval, école ménagère		2,498 17
		$34,903 13

AUGMENTATION

Sociétés d'agriculture	$ 17 02	
Conseil d'agriculture	80 36	
Associations laitières	967 01	
Fête des arbres	30 08	
Amélioration des chemins ruraux.	3,999 95	
Exposition de Paris	3,000 00	
Ferme modèle de Compton	5,000 00	
		$13,094 42
Diminution sur 1897-98		$ 21,808 71

Cette diminution de $21,808.71 porte surtout sur les écoles d'agriculture, certains cercles agricoles et sur certaines associations agricoles spéciales, ainsi que sur quelques fabriques de beurre et de fromage, tandis que l'aide aux associations laitières et à l'inspection des syndicats accuse une augmentation importante. Il en est de même du montant octroyé pour l'amélioration des chemins municipaux.

La diminution sur les cercles agricoles s'explique par le fait que la loi passée à la session de 1898, séparant complètement les fonds affectés aux cercles agricoles de ceux destinés aux sociétés d'agriculture, a eu son plein effet. Les résultats ont été très satisfaisants. Le nombre des cercles agricoles a été porté, de 503 en 1897-98, à 516 en 1898-99, et si le nombre des membres de ces cercles a été quelque peu diminué, c'est parceque sous l'ancien système quelques cercles grossissaient les listes transmises au département, de noms qui n'auraient pas dû s'y trouver. La sphère d'action des cercles s'est agrandie puisqu'il s'en trouve 13 de plus que l'an dernier, et la diminution de leurs membres est compensée par l'augmentation du nombre des membres des sociétés agricoles, augmentation qui se chiffre à plus d'un millier.

La diminution du nombre des beurreries et des fromageries recevant des subventions du gouvernement est due au fait que celui-ci a, dans la mesure du possible, adhéré à la sage politique de ne pas encourager un trop grand nombre de ces fabriques dans la même municipalité, moins de circonstances tout à fait exceptionnelles. Il faut du reste se rappeler que la politique suivie à cet égard depuis déjà plusieurs années a produit ses fruits en donnant lieu, dans presque tous les centres agricoles, à l'existence d'une ou de plusieurs manufactures de beurre et de fromage, et que le gouvernement est par conséquent appelé à contribuer moins d'année en année, à l'érection de ces manufactures. Le gouvernement actuel a adopté pour méthode de veiller plutôt à la bonne qualité des produits qu'à la fabrication trop répandue de produits inférieurs et par conséquent de dépenser davantage pour l'inspection des beurreries et des fromageries dans la province. Les comptes publics indiquent une augmentation de $1,000 en chiffres ronds, pour ce service, et les dépenses de l'année courante, pour le même service, sont encore plus considérables que par le passé.

La diminution du montant voté pour les écoles d'agriculture s'explique par le fait que l'école de l'Assomption n'a rien ou presque rien reçu et que l'octroi à une autre école a été considérablement diminué.

La somme de $2,498.17 payée l'an dernier aux Ursulines de Roberval était la balance due pour la reconstruction de leur établissement incendié et ne représente plus une dépense annuelle.

Une diminution de $8,000 qui s'est produite dans les octrois aux expositions de la province, est due au fait que le gouvernement a restreint le montant accordé à des associations particulières, au bénéfice, dans une certaine mesure, des sociétés agricoles organisées d'après la loi générale sur l'agriculture.

Ces constatations démontrent que, tout en pratiquant une économie réelle, le gouvernement, loin de négliger les intérêts de la classe agricole, a su, au contraire, employer à propos ce que les ressources de la province lui permettaient de dépenser.

BIBLIOTHÈQUE
DROIT
LIVRES RARES
UNIVERSITÉ LAVAL

COLONISATION.

Quoique la dépense de ce service présente une certaine diminution sur l'année précédente, nous sommes en mesure d'établir que l'argent employé a produit des résultats considérables pour la colonisation. Il ne faut pas oublier que le soin apporté dans la distribution des fonds votés peut, dans une large mesure, suppléer à la modicité des subsides, le bon emploi des sommes destinées aux chemins de colonisation étant plus important que le montant plus ou moins élevé qu'on y consacre.

Nous avons pu, durant cette année 1898-99, ouvrir et compléter à neuf des chemins, sur une parcours de 35 milles, parachever des chemins commencés l'année précédente, sur une étendue de 120 milles, en ébaucher comme chemins de colonisation une longueur de 115 milles, et réparer d'anciens chemins, sur un parcours de 258 milles, formant un total de 528 milles pour les travaux de l'année.

Ce court tableau démontre que les travaux de colonisation proprement dits n'ont pas été négligés.

C'est dans la réparation des chemins que les fonds votés sont le plus souvent exposés à être détournés de leur destination réelle. Avec une vigilance rigoureuse dans cette distribution et le concours de la députation, qui comprend dans quelles limites étroites, au point de vue financier, sont réduits nos moyens d'action, j'ai la conviction que nous pourrons maintenir ce service dans son état normal, tout en proportionnant le crédit qu'on y applique aux ressources de la province.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le chapitre des dépenses pour l'Instruction Publique n'indique pas dans les comptes publics de 1898-99, tous les déboursés faits durant l'année, des sommes considérables destinées à l'enseignement étant portées au chapitre des dépenses diverses. Celles-ci comprennent les octrois spéciaux accordés à certaines maisons d'éducation et une partie du montant affecté aux écoles du soir. C'est pourquoi quelques uns de nos adversaires, dont je ne veux pas, en imitant leur procédé à mon égard, contester la bonne foi, mais à qui je suis en droit de reprocher de s'être prononcés sans consulter

suffisamment les comptes publics,—nous lancent injustement l'accusation d'avoir pratiqué dans ce service une économie indue, en privant l'Instruction Publique de sa quote part légitime de dépense.

S'il est une question que l'on doive traiter avec exactitude et impartialité, c'est bien celle de l'enseignement de notre jeunesse. Devant elle, l'esprit de parti doit disparaitre et faire place à un sentiment plus généreux et plus large, tendant à réunir l'effort de tous les hommes bien pensants, quelles que soient leurs sympathies politiques, pour promouvoir cette œuvre si éminemment nationale.

C'est ce que n'ont pas compris nos accusateurs, comme je vais le démontrer par le tableau suivant où se trouvent les détails du budget des dépenses ordinaires pour ce service, en regard des dépenses encourues en 1898-99 :

	Voté.	Dépensé.
Education supérieure	$ 71,000 00	$ 71,000 00
High Schools, Québec et Montreal	2,470 00	2,470 00
Compensations aux Instituteurs catholiques	4,940 00	4,940 00
Ecoles publiques	160,000 00	160,000 00
Ecoles des municipalités pauvres	13,000 00	13,000 00
Ecoles Normales	43,000 00	43,000 00
Inspection des écoles	36,000 00	36,000 00
Instituteurs en retraite	8,000 00	8,000 00
Fonds de pension des instituteurs	1,000 00	1,000 00
Ecole des sourds-muets	12,000 00	12,000 00
Ecoles des sourdes-muettes de Mile-End	500 00	500 00
Conseil d'Instruction Publique	2,000 00	2,000 00
Publication des journaux de l'Instruction Pub.	1,500 00	1,500 00
Musée scolaire	600 00	600 00
Rapport du Surintendant	500 00	500 00
Succursale de l'Université Laval, à Montréal	4,000 00	4,000 00
High School, Montréal, du Révd M Quinlivan	1,000 00	1,000 00
Arts et Manufactures	13,000 00	12,871 53

Comme l'indique ce tableau, nous avons dépensé le montant exact des différentes sommes mises à notre disposition dans le budget ordinaire de l'Instruction publique, sauf un reliquat insignifiant de $128.47 resté disponible sur la somme affectée aux Arts et Manufactures.

Nous avons dépensé en outre, pour les objets indiqués dans la loi 60 Vic., ch. 3, tels que l'avancement de l'enseignement élémentaire, l'assistance aux écoles pauvres, etc.....	$34,275 99
Et de plus, en subventions à diverses maisons d'éducation.....	2,500 00
	$36,775 99

Non seulement les crédits ordinaires pour les écoles élémentaires, pour l'éducation supérieure, pour les institutions d'enseignement littéraire, scientifique et industriel ont été employés intégralement, mais nous y avons ajouté considérablement pour les fins que je viens d'indiquer. Nous avons, en outre, fondé à Montréal, une Ecole Normale pour les élèves institutrices, actuellement en pleine opération. Nous avons aussi pourvu à la distribution gratuite d'une carte géographique de cette province, dans toutes les écoles publiques. Cette carte est maintenant prête et la distribution s'en fera prochainement.

Nous nous préparons de plus à faire distribuer gratuitement une série de livres d'enseignement élémentaire dans nos écoles primaires.

Des conférences pédagogiques ont été données par les inspecteurs d'écoles, dans leurs districts respectifs, et un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices en ont profité pour se perfectionner dans l'art de l'enseignement. Afin de les encourager dans cette étude nous avons distribué annuellement une forte somme en primes, accordées à ceux qui ont fait preuve de plus d'application, d'aptitudes et de succès. Par ce moyen nous gratifions les plus méritants d'une compensation importante pour la faible rémunération qu'ils reçoivent de leurs services dans plusieurs municipalités scolaires, tout en évitant les conflits regrettables qui se seraient produits si des mesures plus rigoureuses eussent été adoptées.

Tous ces progrès accomplis, ou en voie d'accomplissement, démontrent que nous nous appliquons assidûment, dans la mesure de nos ressources financières, à l'avancement de l'enseignement élémntaire et que nos promesses à cet égard sont en pleine voie d'accomplissement. Cette tâche ne peut se compléter en un jour. Elle est de longue portée et requiert de fortes dépenses qui ne peuvent se fixer d'une manière précise pour chaque exercice annuel, mais que nous soldons au fur et à mesure qu'elles sont encourues et deviennent exigibles.

L'état suivant indique au complet les dépenses que le gouvernement a faites, l'an dernier, pour la cause de l'éducation, et fait voir que, tout en accordant aux écoles communes, à l'enseignement supérieur et aux institutions littéraires, scientifiques et industrielles le plein montant qui leur est assigné dans le budget, et tout en favorisant d'une manière spéciale les écoles du soir et les municipalités pauvres, il a su pratiquer une économie utile, sur certains chefs de dépenses, sans entraver le progrès de l'enseignement.

Les comptes publics pour l'année 1898-99 n'indiquent comme dépense générale pour l'Instruction Publique, y compris les institutions littéraires, scientifiques, etc., indiquées ci-dessus en détail, qu'une somme de.....	$	389,014 81
Il faut y ajouter les sommes suivantes, énumérées au chapitre des dépenses diverses :		
Octroi au collège d'Acton.....		500 00
" couvent de Roxton.....		600 00
" collège de Roberval.....		400 00
" école modèle de Douglastown.....		1,000 00
Ecoles du soir.....		21,142 71
	$	412,657 52
En 1895-96, les dépenses générales pour l'Instruction Publique, etc., ont été d'après les comptes publics, de.....	$	382,759 76
auxquelles il faut AJOUTER les sommes suivantes, mentionnées au chapitre des dépenses diverses :		

Octroi au couvent de Kildare	$ 200 00	
Dépenses pour écoles du soir	6,791 00	
		6,991 00
		$ 389,750 76
A DÉDUIRE, les économies effectuées en 1898-99 sur les dépenses de 1895-96 :		
Inspection des écoles	$ 6,000 00	
Livres de prix, (remplacés par un octroi aux municipalités pauvres)	6,000 00	
Publication du Journal de l'Instruction Publique	750 00	
Congrès des inspecteurs	500 00	
Copie d'archives	1,499 76	
		$ 14,749 76
Laissant, déduction faite de ces économies, une balance pour 1895-96, de		$ 375,001 00
et donnant, sur des bases identiques, un excédant de dépenses de 1899 sur 1896, de		$ 37,656 52

ASILES D'ALIÉNÉS.

AUGMENTATION :		$ 40,195 00
Asile de Beauport	$ 544 72	
" de la Longue Pointe	25,595 02	
" de St-Ferdinand d'Halifax	1,038 93	
Protestant Hospital for the Insane	10,794 74	
Hospice de la Baie St. Paul	2,326 87	
Octrois des institutions de charité	195 00	
	$ 40,495 28	
DIMINUTION : Dépenses générales	300 28	
Augmentation de 1899 sur 1898		$ 40,195 00

DÉPENSES DIVERSES.

AUGMENTATION		$ 8,941 88
Divers en général.....	$ 3,852 14	
Inspection des chemins de fer.....	127 35	
Ecoles du soir.....e.....	9,142 71	
Loi des établissements industriels.....	1,044 91	
Salaires et contingents des régistrateurs.....	2,951 91	
Sur la loi d'arbitrage, 54 Vict., ch. 4.....	271 06	
Tenure des terres dans les Iles de la Madeleine.....	94 51	
Pensions spéciales.....	1,350 00	
Inspection des associations de bienfaisance....	295 84	
Paiements par les officiers du revenu sur perceptions	9,515 10	
	$ 28,646 13	
DIMINUTION :		
Fonds des municipalites.....	$ 72 00	
Sur dépense pour vaccin.....	125 00	
Gazette Officielle.....	1,402 14	
Timbres, licences, etc.....	1,202 75	
Pensions de retraite.....	127 09	
Révision du Code de Procédure....	6,652 33	
Frais de séquestre du chemin de fer de la Baie des Chaleurs....	7,282 38	
Dépenses du trafic Q. M. O & O..	1,016 06	
Chemin maritime, Gaspé.....	1,824 50	
	$ 19,704 25	
Augmentation de 1899 sur 1898		$ 8,941 88

MANDATS SPECIAUX.

M. On a reproché au gouvernement actuel d'avoir émis, en arrivant au pouvoir, des mandats spéciaux, contrairement, disait-on, à l'esprit de notre constitution. Je croyais avoir répondu à cette accusation d'une manière concluante, dans mon discours sur le budget de l'année 1897-1898, où la matière est traitée spécialement à la page 16. Mais puisque l'on revient constamment sur cette prétention injuste, je veux bien exposer de nouveau les circonstances exceptionnelles dans lesquelles nous nous sommes trouvés au début de nos fonctions ministérielles, afin de rétablir une dernière fois les faits dans toute leur exactitude.

M. La loi du Trésor est formelle à ce sujet. Elle décrète, en l'article 784 S. R. B. C., que " si une occasion se présente, lorsqu'une dépense imprévue pour laquelle il n'a pas été pourvu par la Législature est urgente et requise immédiatement pour le bien public, sur rapport du Trésorier qu'il n'y a pas de dispositions législatives, et du ministre chargé de la branche particulière du service, qu'il y a nécessité urgente, le Lieutenant-Gouverneur en Conseil peut donner ordre de préparer un mandat spécial pour l'émission du montant jugé nécessaire."

Or, comme le démontrent les documents officiels, au 26 mai 1897, lors de notre avènement, les crédits votés pour la plupart des départements étaient depuis longtemps épuisés et nos prédécesseurs, qui nous accusent aujourd'hui, avaient eux-mêmes émis, dans le cours de l'année, des mandats spéciaux au montant de $303,701,44 pour faire face au surcroit de leurs propres dépenses sur les crédits autorisés par la législature.

Bien plus, comme je l'ai démontré en commençant cet exposé, il nous restait à solder, en face d'un budget épuisé par le gouvernement précédent, des dettes urgentes, imputables à l'exercice en cours, au montant de $815,-883.19. Que nous restait-il à faire? Retarder les paiements pour en charger le budget de l'année suivante? Nos contradicteurs, si scrupuleux sur le respect des règles constitutionnelles depuis qu'ils ont perdu le pouvoir, n'oseront pas le prétendre. Du reste, la nature même des dettes encourues, et que j'ai déjà énumérées, n'admettait aucun retard, dans l'intérêt du crédit de notre province. L'urgence était donc absolue, et pour

solder ces lourds reliquats de comptes encourus par nos prédécesseurs, il n'existait aucune disposition législative. Il fallait, pour l'honneur de la province, recourir au seul moyen que la constitution nous permettait d'employer : le mandat spécial.

Jamais ce recours n'a été employé plus légitimement et il sied mal à nos adversaires, en présence d'une situation financière qu'ils ont eux-mêmes créée, de proclamer, comme ils l'ont fait dans la presse et dans les assemblées publiques, une prétendue violation de la constitution, et de se dire scandalisés d'un acte légitime, accompli pour le bien public, afin d'éteindre un surcroît de dépenses accumulé par le fait de leurs propres extravagances. Leur critique est d'autant plus injuste, qu'en dépit de leurs principes sciemment erronés, ils ont eux-mêmes, avant leur chute, comme je l'ai démontré, émis des mandats spéciaux pour l'énorme montant de $303,000 00, afin de solder des dettes créées sans l'autorisation législative, qu'une économie judicieuse aurait pu leur faire éviter. S'il nous a fallu en compléter le paiement par le seul moyen que la loi nous permettait d'employer, il ne leur appartient pas de nous en faire un reproche.

L'ANNÉE COURANTE.

On verra par l'examen de l'état indiquant les mandats spéciaux émis depuis le 1er juillet dernier et du budget supplémentaire pour l'année courante, soumis à cette Chambre, que certains services nécessiteront quelque augmentation sur le montant qui leur avait été assigné dans le budget pour l'année courante, à cause de besoins urgents qui ont surgi depuis la dernière session.

Mais, d'autre part, ce surcroît de dépenses sera, j'en ai la ferme confiance, amplement compensé par la diminution de la dépense et l'augmentation du revenu dans d'autres services. Ainsi, il est plus que probable que les frais occasionnés par la dette publique sont à peu près $30,000 moins élevés que le montant voté pour cet objet, cette différence étant due à la réduction du nombre des obligations de l'emprunt de 1880, soumises au tirage, qui seront rachetées à cause du fait qu'un bon nombre d'entre elles ont déjà été rachetées dans les opérations de la conversion de la dette.

D'un autre côté, la recette, d'après toutes les probabilités, dépassera sensiblement le montant des estimations du budget. Celle provenant des terres, forêts & pêcheries et de plusieurs autres sources de revenu nous fait entrevoir une augmentation considérable sur la recette que je leur ai attribuée dans mon discours budgétaire.

A tout événement, c'est notre intention bien arrêtee de continuer à pratiquer la plus stricte économie, partout où l'intérêt public le permettra et de presser avec diligence la collection du revenu. Il n'y a donc pas lieu de prévoir que le résultat général des opérations de l'année pourra beaucoup différer de celui que j'ai prévu l'an dernier.

J'en viens maintenant aux comptes de 1900-1901 dont je me suis efforcé d'établir l'estimation en recette et en dépense, aussi exactement que me l'ont permis les renseignements minutieux que j'ai obtenus des différents départements:

ETAT E.

RECETTES PROBABLES, 1900-1901.

PUISSANCE DU CANADA :		
Subsides en vertu de l'acte de l'A. B. du N.	$ 959 252 80	
Intérêts sur fonds en fidéi-commis	72,848 41	
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4	127,460 68	
Intérêts sur subventions de chemins de fer, 47 Vict., chap. 8	119,700 00	
		$1,279,261 89
INTÉRÊTS :		
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O.	300,000 00	
Intérêts sur prêts et dépôts	10,000 00	
		310,000 00
TERRES, FORÊTS ET PÊCHERIES		1,690,000,00
MINES		15,000 00
ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :		
Timbres judiciaires	195,000 00	
Honoraires judiciaires	15,000 00	
Fonds de bâtisses et des jurés (Revenu brut)	38,600 00	
Entretien des prisonniers	10,000 00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec	4,000 00	
Amendes	200 00	
Prison de Montréal	1,500 00	
Autres prisons—Gain des prisonniers	200 00	
Palais de Justice de Montréal	5,000 00	
Honoraires du grand connétable, Québec	500 00	
		270,000 00
Timbres d'enrégistrement (y compris les honoraires des régistrateurs salariés)		70,000 00
Licences. (Revenu brut)		650,000 00
Taxes directes sur les corporations commerciales		175,000 00
Droits sur successions		255,000 00
Commissions sur honoraires d'officiers publics		6,000 00
do sur renouvellement d'hypothèques		200 00
Entretien des aliénés		50,000 00
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme		25,000 00
Législation		9,000 00
Gazette Officielle		20,000 00
Loyers d'édifices publics		1,000 00
Revenu casuel		7,000 00
Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions		400 00
Contributions aux pensions, service civil		5,000 00
Prime, escompte et change		1,500 00
		4,249,361 89
Taxes sur les subventions de chemins de fer		30,000 00
		$4,279,361 89

ETAT F.

DEPENSES PROBABLES, 1900-1901.

	$ cts.
Dette publique	1,549,493 94
Législation	193,894 70
Gouvernement civil	279,708 04
Administration de la justice, etc	522,200 00
Instruction publique, etc	437,069 00
Travaux et édifices publics	135,905 71
Agriculture	189,150 00
Terres, Forêts et Pêcheries	139,000 00
Colonisation et Mines, etc	138,250 00
Asiles des aliénés, Ecoles de réforme, etc	434,000 00
Institutions de bienfaisance	44,570 75
Services divers	149,925 00
	4,213,158 14
Travaux et édifices publics—Extraordinaires	22,300 00
	4,235,458 14
Subventions de chemins de fer	349,672 50
	$ 4,585,130 64

D'après les tableaux qui précèdent, les revenus probables de l'année 1900-1901, seront de	$ 4,279,361 89
D'un autre côté, la dépense est estimée à	4,235,458 16
Donnant un excédant de la recette sur la dépense de	$ 43,903 75

OPERATIONS DE CAISSE 1898-99.

L'état suivant nous fait voir les opérations de caisse pendant l'année 1898-99 :

Argent en banque, au 30 juin 1898, compte courant.....		$ 22,243 22
do do do étant la balance du produit des emprunts.		468,420 37
		$ 490,663 59
A même cette somme les montants suivants ont été payés, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899 :		
Pour mandats non payés au 30 juin 1898.....	$191,689 86	
Pour subsides de chemins de fer.....	100,079 17	
Pour dépots de garantie de chemins de fer...	99,630 37	
		$391,348 90
		$ 99,314 69
Sans compter les subsides de chemins de fer et le remboursement des dépots de garantie de chemins de fer, les déboursés, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, ont été comme suit :		
Dépense ordinaire.....	$4,189,964 10	
Dépense extraordinaire.....	11,059 11	
Fonds en fidéicommis.....	33,387 60	
	4,234,410 81	
Les recettes, du 1er juillet 1898 au 30 juin 1899, ont été comme suit :		
Recettes ordinaires	$4,223,579 43	
Fonds en fidéicommis.....	26,010 56	
	4,249,589 99	
Excédant de recettes.....		$15,179 18
La balance en argent, au 30 juin 1899 est de.....		$114,493 87

A savoir :

Argent en banque	$201,970 05	
Moins les mandats impayés dont le montant est compris dans les déboursés ci-dessus indiqués	87,476 18	
		$114,493 87

ETAT APPROXIMATIF DE L'ACTIF ET DU PASSIF

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, AU 30 JUIN 1899.

PASSIF.

Sans compter l'augmentation résultant de la conversion, la dette consolidée était de.	$33,413,420 00	
Augmentation par suite de la conversion.....	1,715,427 72	
		35,128,847 72
A ce montant il faut ajouter :		
Les emprunts temporaires		700,000 00
Les fonds en fidéicommis		329,946 03
Les dépots de garantie de chemins de fer		33,072 12
Mandats impayés		87,476 18
Les subsides de chemins de fer, sanctionnés mais non encore gagnés	$333,695 50	
Subvention en terres converties en subsides en argent, à raison de 52½ de l'acre, autorisés mais non encore gagnés	482,248 17	
		815,943 67
La perte sur le dépot à la Banque d'Echange		25,218 75
Des débentures du Palais de Justice de Québec		200,000 00
		$37,320,504 47

ACTIF

Partie du prix du Q. M. O. & O. déposée en banque.....	$ 353,390 00		
Partie du Prix du Q. M. O. & O. placée en obligations de la province de Québec, au montant de $29,000, dans l'emprunt de 1878, contracté à 109.....	31,610 00		
Partie du Prix du Q. M. O. & O. placée en obligations du Palais de Justice de Québec.....	200,000 00		
Partie du prix du Q. M. O & O. placée en obligations de la ville de Québec.....	15,000 00		
Balance restant due sur le prix du Q. M. O. & O.....	7,000,000 00		
		7,600,000 00	
Fonds inscrits 3 o/o de la province de Québec.		31,747 95	
Subsides de chemins de fer accordés par l'acte du Canada, 47 Vic., ch. 8.....		2,394,000 00	
Argent en banque.....		201,970 05	
Ecole Normale Jacques-Cartier, dont le coût devra être remboursé à même le produit de la vente de la propriété.....		5,331 11	
Réclamations des héritiers de feu l'hon. T. McGreevy.....		100,000 00	
Avances à différentes personnes.....		161,832 89	
Taxe du Palais de Justice de Québec, en vertu des statuts 45 Vict., ch. 26 et 48 Vict., ch. 16.....		200,000 00	
			$ 10,694,942 00
L'excédant du passif sur l'actif, au 30 juin 1899, était donc de.....			$ 26,625,562 47

Une comparaison entre le tableau qui précède et le relevé de l'ACTIF et du PASSIF au 30 juin 1898, démontrera que les changements que je vais indiquer se sont produits par suite des déboursés et des recettes pendant l'année.

L'excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1898 etait de.....			$25,830,523 57
AUGMENTATION DU PASSIF :			
L'accroissement de la dette consolidée par suite de la conversion.....		$915,280 86	
DIMINUTION DU PASSIF :			
Les fonds en fidéicommis.....	$ 4,057 94		
Rachat de la dette consolidée.	70,274 67		
Dépots de garantie de chemins de fer.....	99,630 37		
Subsides de chemins de fer....	109,739 17		
Mandats impayés.....	104,163 18		
		$ 387,865 33	
			$ 527,415 53
			$ 26,357,939 10
AUGMENTATION DE L'ACTIF :			
Fonds d'amortissement consistant en fonds inscrits 3 o/o.....		$ 21,070 17	
DIMINUTION DE L'ACTIF :			
Argent en main.....		288,693 54	
			267,623 37
Excédant du passif sur l'actif, au 30 juin 1899 :			**$26,625,562 47**

Excédant du passif, au 30 juin 1898.....	$25,830,523 57	
Excédant du passif, au 30 juin 1899.....	26,625,562 47	
Augmentation de l'excédant du passif.....		$795,038 90
Augmentation de la dette consolidée, par suite de la conversion		915,280 86
Diminution de l'excédant du passif, au compte du capital de la dette.....		$ 120,241 96

Cette diminution se décompose comme suit :

Surplus des recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires, y compris le rachat des obligations de 1880 et l'achat de fonds inscrits pour pourvoir au fonds d'amortissement.....		$ 33,615 33	
Montant dont la dette consolidée a été diminuée...	$ 70,274 67		
Montant qui a servi à augmenter le fonds d'amortissement.....	21,070 17		
Le montant ainsi employé à même les recettes ordinaires est donc de.....		91,344 84	
Subsides de chemins de fer, périmés par défaut de parachèvement des travaux...		9,660 00	
Revenus du fonds du Palais de Justice du district d'Ottawa.....		263 83	
			134,884 00

De ce montant il faut déduire des déboursés extraordinaires pour travaux et édifices publics, s'élevant à.....	11,059 11		
Ainsi que le paiement à la ville de Hull, en vertu de l'acte 60 Vict, ch. 7, de...	3,582 93		
		14,642 04	
			$120,241 96

DETTE CONSOLIDÉE.

Au 30 juin 1898, la dette consolidée était de.....		$ 34,283,841 53
Au 30 juin 1899, elle s'elevait à.....		35,128,847 72
Augmentation de la dette consolidée en 1898-99		$ 845,006 19
Voici comment s'explique cette augmentation :—		
Emission de fonds inscrits à 3o/o pour la conversion de $3,961,743.97.....	$ 4,877,024 83	
Dont il faut déduire :—		
Les obligations rachetées de l'emprunt de 1880..... $	70,274 67	
Les obligations de divers emprunts rachetés par la conversion de la dette.....	$3,961,743 97	
	4,032,018 64	
		$ 845,006 19

Une somme de $21.070.17 a été ajoutée, pendant l'année, au fonds d'amortissement qui s'élève maintenant à $10,025,747.95, ce qui réduit la dette consolidée à $25,103,099.77.

DETTE FLOTTANTE.

Au 30 juin 1899, la dette flottante comprenait :

Les emprunts temporaires	$	700,000 00
Les fonds en fidei-commis		329,946 03
Les dépôts de garantie de chemins de fer		33,072 12
Les mandats impayés		87,476 18
Les subsides de chemins de fer, accordés mais non encore gagnés		815,943 67
La perte sur le dépôt à la Banque d'Echange		25,218 75
Formant un total de	$	1,991,656 75

Dont il faut DÉDUIRE :—

L'argent en banque	$ 201,970 05	
Les réclamations pour prêts et avances faits à différentes personnes et corporations au montant de	$ 267,224 00	
		469,194 05
Ce qui réduit la dette flottante à	$	1,522,462 70

Donnant une réduction de $18,897, opérée durant l'année.

CONVERSION DE LA DETTE, EN VERTU DE LA LOI 60 VICT., CH. 2.

Au cours de l'année financière 1898-99, la Banque de Montréal, en exécution du contrat approuvé par arrêté en conseil, le 17 avril 1897, a opéré la conversion des obligations de la province, dont suit l'énumération :

Emprunt de	1874	$847,773 33
do	1876	889,626 66
do	1878	158,000 00
do	1880	835,217 33
do	1882, Québec	13,000 00

do	1882, Londres.....	644,346 66	
do	1888.....	289,080 00	
do	1894, Londres	284,699 99	
			$3,961,743 97
	La prime payée sur ces obligations s'est élevée à.....		427,578 33
			$4,389,322 30
	L'escompte sur l'émission des fonds inscrits s'est élevé à.....		487,702 53
	Montant de l'émission des fonds inscrits, à 3 o/o en échange de ces obligations.....		$4,877,024 83

La dette a donc été augmentée, durant l'année, par suite de la conversion, de la somme de $915,280 86.

La somme totale convertie au 30 juin 1899, s'élevait à		$7,333,297 31
Les fonds inscrits à 3 o/o, qui sont le résultat de cette conversion, s'élevent à.....		9,048,725 03
L'accroissement de la dette dû à la conversion est donc de		$1,715,427 72
L'intérêt annuel sur ces $7,333,297 31 d'obligations converties était de.....		$ 328,414 74
L'intérêt annuel sur les $9,048,725 03 de fonds inscrits qui remplacent ces obligations est de....	$271,461 75	
Le fonds d'amortissement annuel, requis pour le rachat, dans 40 ans, de ces $1,715,427 72 d'accroissement de la dette est	22,750 65	
		$294,212 40
L'économie opérée par la conversion, jusqu'à la date de la maturité des obligations originaires, sera annuellement de.....		$ 34,202 34

En regard de cette économie annuelle, il convient cependant de mettre $56,653 47 de commutation des frais de timbres sur $9,048,725 03.

Le contrat qui avait été passé, en avril 1897, entre mon prédécesseur et la Banque de Montréal, pour la conversion de la dette de cette province, expira le 1er mai dernier. Avant cette date, la banque offrit de continuer la conversion aux mêmes conditions, mais le gouvernement ne trouvant pas ces conditions suffisamment avantageuses, dans les circonstances actuelles, refusa de le renouveler. Cependant un arrangement fut conclu, en vertu d'un arrêté en conseil du 30 juin 1899, par lequel la Banque de Montréal s'engageait à convertir, à la volonté du gouvernement, les obligations qui lui seraient offertes, moyennant une commission de un demi pour cent sur la valeur nominale des obligations converties, la province devant encourir les frais de courtage qui s'élèveraient, à peu près, à trois huitièmes pour cent.

La valeur de nos fonds inscrits portant trois pour cent s'était accrue de 90 à 95 pour cent, mais à cause de la dépression récente du marché monétaire, aucune transaction n'a encore eu lieu, et le gouvernement attendra des circonstances plus favorables pour autoriser de nouvelles conversions.

Le gouvernement est d'opinion qu'en vue de l'échéance prochaine des emprunts de 1884, 1876 et 1878 et du fait que le fonds d'amortissement créé pour leur rachat deviendra remboursable au gouvernement, à la même époque, il n'est pas dans l'intérêt de la province de les convertir par des obligations devant échoir dans trente-huit ans d'ici, en s'exposant par là au danger de ne pouvoir de nouveau placer ce fonds d'amortissement à un taux d'intérêt équivalent à celui que nous aurions à payer pour nos fonds inscrits.

La correspondance à ce sujet sera soumise à la Chambre.

ARBITRAGE.

ANNUITÉS SUPPLÉMENTAIRES DES SAUVAGES DU LAC SUPÉRIEUR ET DU LAC HURON.

J'ai fait dans mon discours sur le budget de l'an dernier l'historique bien complet de ces réclamations du gouvernement de la Puissance, pour

le compte des sauvages, contre les provinces d'Ontario et de Québec, conjointement, et j'ai constaté, à cette occasion, qu'il ne restait alors à déterminer que le montant de la responsabilité collective des deux provinces, en vertu du jugement de la Cour Suprême et des sentences des arbitres.

Tout cela est maintenant accompli, et le montant total de ces annuités auxquelles les indiens ont droit pour les années qui sont écoulées depuis la date des traités Robinson, en 1850, jusqu'au 31 décembre 1892, a été fixé à $113,000, cette dernière date étant celle à laquelle tous les comptes ont été préparés pour être soumis aux arbitres.

Il restait cependant les annuités supplémentaires, accrues et à accroître, au débit des provinces, depuis le 31 décembre 1892, et pour le temps à venir, tant et aussi longtemps que ces tribus auraient existé, avec la probabilité que le nombre de leurs membres s'accroîtrait, au lieu de diminuer. Dans ces circonstances, il fut proposé par le gouvernement de la Puissance qu'une moyenne d'annuité à laquelle les sauvages pourraient avoir droit serait fixée et le capital de cette annuité mis au compte conjoint des deux provinces, comme au 31 décembre 1892, les provinces devant être, par ce moyen, libérées après cette date de toute responsabilité relativement à ces annuités. A la suite de certaines négociations, il fut conclu entre les trois gouvernements de fixer la moyenne de l'annuité à $8.200.00 et de la capitaliser au taux de 4 pour cent. Conséquemment, le montant à être porté au compte conjoint des deux provinces, à la date du 31 décembre 1892 pour cette capitalisation est de $205,000.00, lequel ajouté aux $113,000 d'arrérages accumulés avant 1892, forme un total de $318,000, au débit des provinces. Mais comme la sentence des arbitres a décrété que les annuités payées annuellement par le gouvernement fédéral aux sauvages, après 1873, doivent être portées au compte des provinces, à la date de chaque versement, et comme ce compte porte intérêt à 5 pour cent pour le montant total, cette dette conjointe, en y comprenant l'intérêt jusqu'au 31 décembre 1892, serait de $347,800, ou, en y ajoutant l'intérêt accru jusqu'au 31 décembre 1899, $459,100.00. Comme la quote-part de Quebec dans la dette conjointe des deux provinces s'élève approximativement aux 4/9, il s'ensuit que notre responsabilité, au lieu de n'être que de $5,000, comme c'eût été le cas si la sentence équitable rendue par les arbitres au premier abord eût

été maintenue, s'est élevée, en vertu des jugements de la Cour Suprême et du Conseil Privé, rendus sur des technicalités légales, à une somme de $200,000, calculée jusqu'au temps présent.

FONDS DES ÉCOLES COMMUNES.

Dans cette affaire, la majorité des arbitres, par leur sentence du 22 mars 1899, décréta que le revenu du fonds des écoles communes serait divisé entre les provinces d'Ontario et de Québec, d'après le mode et dans les proportions déterminées par la sentence du premier arbitrage en date du 3 septembre 1870, ce qui signifie que les intérêts sur le capital de ce fonds entre les mains du gouvernement du Canada ou ailleurs doivent se partager entre Ontario et Québec, en proportion de leur population respective, lors de chaque recensement.

Dans mon dernier discours sur le budget j'ai exposé la nature de la réclamation de Québec contre Ontario à cause de certaines remises faites par le gouvernement de cette dernière province aux acquéreurs des terrains des écoles communes, à l'égard desquels la sentence rendue par les arbitres, le 6 mars 1896, ordonnait que toutes telles remises seraient considérées comme argent reçu par Ontario en à compte du fonds des écoles communes, à moins qu'il put être établi par cette province que telles remises avaient été faites au cours d'une administration juste et prudente de ces terrains et de ces fonds.

Le bureau des arbitres se réunit le 21 mars, pour entendre de la part d'Ontario toute preuve que cette province pourrait produire pour démontrer que ces remises ou quelques unes d'entre elles avaient été ainsi faites d'une manière juste et prudente

Ontario n'entreprit de produire aucune preuve du mérite particulier de chacune de ces remises, mais il tenta d'établir que la politique qu'il avait adoptée en 1872, à l'effet d'accorder une réduction générale du prix et de l'intérêt en faveur des colons et des propriétaires de ces terrains,—la plus grande partie desquels avait été vendue quelque vingt ans auparavant, mais sur lesquels il restait des balances non payées, en principal et intérêts,—pouvait se justifier par la condition du pays ainsi que par celle des acquéreurs et par la valeur des propriétés mêmes telle qu'évaluées par

certains évaluateurs résidant dans les comtés où se trouvaient situés à cette époque les terrains en question, et en outre, par la valeur de ces mêmes terrains, à la date des ventes originaires, dans l'opinion de ces mêmes évaluateurs.

Il serait trop long de considérer en détail la nature de la preuve produite. Qu'il suffise de dire que l'examen en preuve et en contre-preuve de plus de 40 témoins occupa cinq jours des séances du bureau des arbitres, dans le mois de mars, et deux autres jours en avril, couvrant plus de 600 pages du rapport des procédés. Quoique les avocats de la province de Quebec fussent d'opinion qu'aucune justification de ces remises n'avait été établie en conformité des termes de la sentence arbitrale, il fut jugé prudent de produire une preuve orale et littérale, à l'effet d'établir que la condition des acquéreurs, pas plus que la valeur des terrains vendus à l'époque où cette politique fut adoptée en 1872 par Ontario, où à aucune autre époque subséquente ne justifiait ces remises qui, pratiquement, équivalaient à un don de la part du gouvernement du jour aux colons, ainsi qu'il est établi à l'évidence par l'acte de la Législature d'Ontario de 1872 qui décrétait que ces remises seraient payées à même le fonds consolidé de cette province et n'affecteraient pas les intérêts de Québec dans le fonds des écoles communes.

Nous nous sommes en conséquence procuré, moyennant une dépense assez considérable, copie des rôles municipaux des différents cantons où étaient situés les terrains, pour les années durant lesquelles des réductions avaient été faites. Ces rôles furent produits, à la réunion du bureau des arbitres tenue en juin dernier, en même temps que copie des ventes de certaines de ces mêmes propriétés sur lesquelles des réductions avaient été faites. Ces exhibits démontraient d'une manière conclusive que la valeur des propriétés était fortement au-dessus du montant des dettes dont elles étaient grevées. Nous avons en outre produit nombre de témoins qui avaient résidé dans les cantons où se trouvaient situés ces terrains à l'époque où ces réductions ont été accordées, et qui y résident encore. Leur témoignage a prouvé que les propriétés en question étaient des terrains agricoles de la plus haute valeur et que leurs propriétaires, sauf quelques rares exceptions, étaient en position de solder sans difficultés le prix d'achat originaire, avec tous les intérêts.

La plaidoirie des avocats dans cette cause dura quatre jours, lors de la session du mois de juillet, et le 21 octobre 1899, le bureau des arbitres (Sir John Boyd dissident) adjugea que, sauf correction pour erreur de calculs, Ontario redevait plusieurs sommes s'élevant en totalité à $286,031.43 et devait être créditée de la somme de $8,807.24 représentant partie d'une réclamation pour remboursement, le tout sujet aux mêmes corrections. Cette décision des arbitres fut rendue sous l'empire des statuts du Dominion, d'Ontario et de Québec qui instituaient ce bureau d'arbitrage, non selon les règles strictes du droit, mais sur des principes d'équité, et les représentants de la province de Québec considéraient, en conséquence, que tout ce qui restait était de faire vérifier les différents montants par les comptables attitrés et porter en ligne de comptes les sommes que ceux-ci constateraient. Cependant, le 8 novembre, notre avocat reçut avis que la province d'Ontario ferait application aux arbitres pour qu'ils exposassent leurs vues au sujet des points de droit relatifs aux questions dont ils avaient disposé dans leur décision du 21 d'octobre.

Cette application qui fut ensuite amendée de manière à se rapporter également à la décision du 6 mars 1896, [donnerait à Ontario, si elle était accordée, le droit d'appel de la décision des arbitres à la Cour Suprême. Elle fut plaidée devant le bureau des arbitres à une session tenue pour cet objet à Montréal, le 11 novembre dernier, et la majorité d'entre eux fit rapport que pour rendre leur décision du 6 mars 1896,] et du 21 octobre 1899, ils ne s'étaient pas appuyés sur une question de droit. Ceci était pratiquement un refus d'accorder à Ontario le droit d'appel, et tout donnait lieu de croire que nous pourrions alors procéder au règlement des comptes sans plus de retard, mais le 9 décembre dernier, à Toronto, Sir John Boyd, un des arbitres, à la demande d'Ontario, et prétendant agir sous l'empire de la section 44 de l'acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, certifia qu'un certain document imprimé préparé par Ontario comportait sa déférence en appel à la Cour Suprême de la cause de Québec contre Ontario, pour remises, etc., sur laquelle la décision des arbitres avait été rendue.

Notre avocat s'abstint de comparaître devant Sir John Boyd, parcequ'il était d'opinion que la section 44 de l'acte concernant les Cours Suprême et

de l'Echiquier ne régit pas ce bureau d'arbitrage dont les procédures sont réglées par des statuts spéciaux du Dominion, d'Ontario et de Québec, mais il fit signifier, le 7 décembre dernier à chacun des arbitres, l'avis suivant :

" Aux Honorables Arbitres sur cette matière et à chacun d'eux

" La province de Québec déclare par les présentes, qu'elles s'objecte respectueusement à ce qu'un appel soit accordé sur l'instance d'Ontario contre la décision du 6 mars 1896 et celle du 21 octobre 1899, ou l'une ou l'autre d'entre elles. Elle s'objecte également à ce qu'aucune procédure spéciale ne soit autorisée par les honorables arbitres ou aucun d'eux, attendu que Québec prétend, inter alia, qu'aucun droit d'appel et aucun droit d'intenter telles procédures spéciales n'existent en rapport avec les dites décisions, tant aux termes mêmes de ces décisions qu'en vertu de la loi des statuts qui les régissent, et que les dits honorables arbitres, ou aucun d'eux, n'ont le droit et la juridiction requis pour accorder le dit appel ou pour déférer la dite cause."

(Signé), N. W. TRENHOLME,
Conseil pour Québec."

Si, contrairement à l'opinion de notre avocat, la Cour Suprême consent à entendre l'appel d'Ontario, nous aurons à subir la tâche dispendieuse de défendre les décisions des arbitres, et, par suite, le règlement des comptes subira un nouveau délai.

Je regrette d'avoir à dire que, dans cette circonstance, notre province a inévitablement subi de fortes dépenses, afin de se défendre de ce que je considère une tentative de la priver de sa juste part des fonds en question, ses droits ayant été incontestablement établis par la preuve produite et reconnus par Ontario, en vertu d'un acte de sa Législature.

CONCLUSION.

Il ne reste plus maintenant, Mr. l'Orateur, qu'a remercier cette Chambre de la bienveillante attention qu'elle a bien voulu prêter à l'exposition un peu détaillée que j'ai cru devoir lui faire de nos opérations financières pendant les 12 mois qui se sont terminés le 30 juin dernier. Je suis entré dans ces détails afin de mettre la députation bien au fait de notre situation politique, en lui définissant les travaux que nous avons accomplis, les

obstacles qui s'opposaient à leur accomplissement et le résultat auquel nous sommes arrivés. Ce résultat, nous l'avons obtenu avec difficultés, parceque la situation était tellement compromise, au début de notre administration, qu'il a fallu opérer un changement radical du mode suivi jusque là dans l'administration de nos affaires publiques.

Au moment de laisser le pouvoir, nos devanciers, tout en supprimant des sources de revenu au montant de $300,000 avaient augmenté la dépense publique pour l'avenir, de près de $2.0,000, laissé un déficit annuel à combler de près de un million et un passif qui s'était accru, dans les derniers douze mois de leur administration, de $2,709,660.00 Cependant nous avions entrepris d'éteindre ce déficit, en ne puisant qu'aux sources de revenus existantes, et sans charger le peuple de nouveaux impôts. Je viens de démontrer à la Chambre qu'après deux années d'efforts il nous a été possible d'atteindre ce résultat. Il fallait pour cela, non seulement équilibrer la dépense ordinaire, mais réduire la dépense totale, ordinaire et extraordinaire, au niveau de la recette annuelle. C'est ce que nous avons fait, comme l'indiquent les derniers comptes publics.

Les déficits antérieurs sont remplacés, cette année, comme je viens de le faire voir, par un excédant en recettes de $33,615 sur les dépenses ordinaires et de $22,556 sur la dépense ordinaire et extraordinaire. La dette publique a été, en outre, diminuée, à même le revenu de l'année de $120,-240, et tout cela, sans l'imposition de nouvelles taxes.

L'engagement que j'ai pris avec mes collègues, durant la dernière période électorale, est donc accompli.

Mais il ne suffit pas que cet équilibre tant désiré soit enfin rétabli, il faut qu'il soit maintenu, et, pour cet objet, il est indispensable de continuer l'administration économique de nos affaires publiques, en veillant fidèlement à la perception du revenu et en limitant la dépense au strict nécessaire, sans toutefois nuire aux œuvres utiles et au progrès de notre province.

Cette tâche est ardue et ingrate. Elle n'est pas de nature a satisfaire les esprits peu soucieux de notre avenir national, dont les préoccupations ne s'étendent pas au-delà de leur intérêt personnel. Il est même des

hommes de bonne foi, animés du plus pur désintéressement quant à ce qui les concerne individuellement qui, habitués aux largesses du passé, ne se rendent pas bien compte du danger qu'il y aurait pour l'avenir à se lancer de nouveau sur la voie de l'extravagance. Il y va du crédit de notre province et de la sécurité de son autonomie.

Les octrois nouveaux dépassant le chiffre des excédants annuels nécessiteraient de nouveaux emprunts dont l'intérêt et les charges ne pourraient se solder qu'au moyen d'une taxe spéciale. Nous ne pouvons adopter une semblable politique, avant que l'opinion publique qui s'est si fortement prononcée en faveur d'une politique contraire, nous en donne l'injonction formelle.

Mais cela ne veut pas dire que le progrès de notre province sera interrompu. Il se développe de jour en jour d'une manière bien manifeste par l'exploitation de nos immenses ressources naturelles, et j'ai la ferme confiance que l'accroissement rapide et considérable des revenus annuels que le trésor public en retirera placera bientôt le gouvernement en position d'aider efficacement à toutes les entreprises utiles par des annuités puisées, dans des conditions normales, aux excédants de chaque année.

Voilà l'œuvre grande et patriotique quoique modeste que nous voulons poursuivre, sans ostentation inutile et nous comptons sur l'intelligence et le dévouement de la députation pour nous y seconder.

ETAT A.

Année.	Dépenses.	Recettes.	Déficit.	Surplus.
1896-97...	$4,907,281.71	$3,923,238.70	$984,043.01	
1897-98...	4,449,045.48	4,236,015.14	213,030.34	
1898-99...	4,234,410.81	4,249,589.99	.....	$15,179.18

ETAT B.

1896-97.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris $84,680 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880)		$4,677,095 20
Dépenses extraordinaires (édifices publics)		176,832 28
Achat de propriété		30,000 00
Paiements sur dépôts en fidéi-commis		14,999 01
Taxes sur les subventions de chemins de fer :		
Frais de perception	$ 413 17	
Remboursements	7,942 05	
		8,355 22
		$4,907,281 71

RECETTES :

Revenu ordinaire		$ 3,874,803 18	
Vente de propriété	2,500 00		
Dépôts de fonds en fidéi-commis	45,772 48		
Recettes pour taxes sur subventions de chemins de fer	163 04	48,435 52	
			3,923,238 70
Déficit			$ 984,043 01

1897-98.

DÉPENSES :

Dépenses ordinaires (y compris $87,307 99 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880)	$4,364,686 68
Dépenses extraordinaires (édifices publics)	50,683 70
Paiements sur dépôts en fidéi-commis	33,675 10
	$4,449,045 48

RECETTES :

Revenu ordinaire		$ 4,176,139 63	
Dépôts de fonds en fidéi-commis	58,358 79		
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer.	1,516 72		
		59,875 51	
			4,236,015 14
Déficit			$ 213,030 34

DÉPENSES : ***1898-99.***

Dépenses ordinaires (y compris $70,274,67 pour rachat d'obligations de l'emprunt de 1880).		$4,188,641 10
Dépenses extraordinaires (édifices publics).....		11,059 11
Paiements sur dépôts en fidéi-commis.....		33,387 60
Taxes sur les subventions de chemins de fer, remboursements.		1,323 00
		$4,234,410 81

RECETTES :

Revenu ordinaire..		$ 4,220,844 73	
Dépôts de fonds en fidéi-commis	26,010 56		
Recettes pour taxes sur subventions de chemin de fer	2,734 70		
		28,745 26	
			4,249,589 99
Surplus.....			$ 15,179 18

ETAT C.

RECETTES.

	1894-95	1895-96	1896-97	1897-98	1898-99
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Puissance du Canada	1,277,799 42	1,231,798 59	1,257,183 70	1,266,413 48	1,320,137 28
Terres de la Couronne	866,032 10	1,045,310 19	879,893 26		
Terres, Forêts et Pêcheries				1,087,042 52	1,043,245 67
Mines				7,872 67	4,125 93
Timbres judiciaires	187,314 50	186,278 50	177,426 80	182,490 40	195,570 50
do d'enregistrement	64,054 02	61,338 51	63,875 90	66,423 95	68,850 95
Fonds de bâtisses et des jurés	41,579 26	23,828 40	27,565 83	23,433 81	30,612 13
Honoraires judiciaires	12,166 84	14,329 34	9,654 38	16,042 96	14,980 79
Municipalités—Pour l'entretien des prisonniers	9,322 05	11,322 06	12,751 96	8,121 18	9,166 43
Palais de Justice de Montréal	3,353 28	4,381 94	2,123 88	5,155 79	5,938 96
Prison de Montréal	4,550 47	2,374 59	2,936 94	1,578 92	1,298 85
Gardes des prisons de Montréal et Québec	2,400 00	13,600 00	2,800 00	4,000 00	4,000 00
Gain des prisonniers, prison de Québec	192 15	42 01	140 75	192 66	109 01
do do do Terrebonne	20 00				
do do do Ste. Scholastique					
Ferme de la prison, Québec		10 00		13 60	
Amendes, Justice	130 40	147 50	246 60	136 50	209 50
Honoraires du grand connétable, Québec	541 22	413 41	540 29	683 10	530 98
Licences	605,918 78	663,687 46	586,176 42	615,043 83	613,747 66
Taxes directes sur les corporations commerciales	160,756 16	148,643 86	134,404 03	194,312 36	172,626 04
do sur transports de propriétés	185,870 70	184,254 50	74,856 99	2,055 81	277 10
do directes sur certaines personnes	17,059 29	17,507 67	3,507 74	1,380 18	686 43
Licences de manufactures et de commerce	121,932 96	79,728 52	10,393 77	29,846 74	7,347 64
Droits sur successions	162,535 50	163,365 33	229,441 72	163,455 26	287,995 63
Commission sur honoraires d'officiers publics	7,347 79	8,125 67	6,671 83	8,550 07	5,847 69
do sur renouvellement d'hypothèques	307 79	165 44	163 04	128 10	106 76
Législation	6,068 59	11,491 51	8,391 39	8,780 12	9,349 13
Asiles d'aliénés, contributions municipales	21,697 13	35,005 69	7,703 59	63,544 63	44,722 66
do patients payants	151 15	78 00	1,638 98	2,127 85	2,149 61
Ecole d'industrie et de réforme	5,688 51	12,366 76	923 72	36,386 84	19,677 44
Gazette Officielle de Québec	21,835 47	23,182 60	21,637 58	20,958 55	18,544 56
Revenu casuel	6,114 02	4,880 85	7,570 62	8,121 49	8,367 44
Service civil, contributions pour pensions	6,677 95	6,028 77	5,712 61	5,514 35	5,322 72
Compagnies d'assurances provinciales—Dépenses d'inspection	429 16	400 00	376 33	397 86	429 35
Travaux et édifices publics, loyers	1,062 60	1,063 60	785 60	1,060 60	1,062 60
Inspection des chemins de fer	516 00	492 00	204 00	72 00	108 00
Intérêts sur prêts et dépôts	23,095 38	17,437 79	35,556 71	40,452 29	18,847 58

Asiles d'aliénés, contributions municipales	21,697 13	35,095 69	7,703 59	63,544 63	44,722 66
do patients payants	151 15	78 00	1,638 98	2,127 85	2,149 61
Ecole d'industrie et de réforme	5,688 51	12,366 76	923 72	36,386 84	19,677 44
Gazette Officielle de Québec	21,835 47	23,182 60	21,637 58	20,958 55	18,544 56
Revenu casuel	6,114 02	4,880 85	7,570 62	8,121 49	8,367 44
Service civil, contributions pour pensions	6,677 95	6,028 77	5,712 61	5,514 35	5,322 72
Compagnies d'assurances provinciales—Dépenses d'inspection	429 16	400 00	376 33	397 86	429 35
Travaux et édifices publics, loyers	1,062 60	1,063 60	785 60	1,060 60	1,062 60
Inspection des chemins de fer	516 00	492 00	204 00	72 00	108 00
Intérêts sur prêts et dépôts	23,095 38	17,437 79	35,556 71	40,452 29	18,847 58
Prime, escompte et change	3,949 36	29 00	2,141 15	2,916 72	4,023 86
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O	368,327 96	333,057 98	299,395 07	300,833 34	300,827 85
Remboursements	24,180 38	21,897 81			
Prêt aux incendiés de Québec	220 00	200 00			
Puissance du Canada, comptes généraux	489 40	244 70			
	4,221,687 84	4,327,910 55	3,874,803 18	4,176,139 63	4,220,844 73
Ventes de propriétés à Montréal et Québec	100,340 28		2,500 00		
FONDS EN FIDEI-COMMIS, REMBOURSEMENTS, ETC. :—					
Remboursements sur avances	5,550 00				
Fonds de pensions des instituteurs	202 22	7,789 57	3,951 21	1,022 70	949 40
Fonds d'amortissement de la cité de Hull	158 63	163 40	167 63	173 84	179 64
do do do Pointe à Gatineau	100 00	100 00	100 00	100 00	140 00
Conseil d'Agriculture	286 00				
Héritiers et succession F. E. Roy	1,584 00	880 50	884 50	886 10	866 50
Fonds de licences de mariage	7,218 00	7,221 00	6,693 00	6,864 00	6,714 00
Cautionnement des officiers publics	500 00	1,508 17	1,000 00	563 00	900 00
Dépôt de la Cie d'Assurance St. Laurent		10,000 00	15,000 00		
Fonds du Palais de Justice d'Aylmer			17,976 14		
Remboursements au fonds de subventions des chemins de fer	6,344 68	3,285 62	163 04	1,516 72	2,734 70
Dépôts en vertu de l'acte 59 Vict., ch. 34				5,000 00	5,000 00
do do 61 do 39				25,000 00	10,060 00
Debentures du Palais de Justice de Hull, fonds d'amortissement				968 15	997 19
Fonds de bâtisse et des jurés district de Rimouski, assurance sur le Palais de Justice et la Prison				17,781 00	
Fonds d'amortissement du Palais de Justice, District d'Ottawa					263 83
	4,343,971 65	4,358,858 81	3,923,238 70	4,236,015 14	4,249,589 99
Emprunts temporaires	2,460,000 00	300,000 00	700,000 00		
Produit de l'emprunt 1894, (Londres)	2,723 27				
do do do (Paris)	4,106,391 52				
Rachat emprunt 1876, remboursement		736 10			
Produit de l'emprunt de 1896		2,044,000 00	1,124,200 00		
do do 1897			1,224,000 00		
Produits de fonds inscrits émanés en consolidation de la dette			3,015,853 86	738,676 28	4,389,322 30
En caisse au 1er juillet de chaque année	516,732 00	543,033 37	784,799 49	1,391,428 65	490,663 59
	11,459,818 44	7,246,628 28	10,772,092 05	6,366,120 07	9,129,575 88

ETAT D.

DEPENSES.

	1894-95	1895-96	1896-97	1897-98	1898-99
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Dette publique	1,486,669 62	1,497,429 99	1,550,874 16	1,591,177 03	1,558,323 03
Législation	198,543 50	195,549 27	288,623 41	210,910 19	190,027 22
Gouvernement civil	251,256 54	253,401 69	277,247 91	282,585 08	269,650 70
Administration de la justice	608,327 29	568,544 28	662,665 77	618,379 65	609,131 09
Instruction publique	383,726 45	382,759 76	410,060 00	434,260 00	389,014 81
Agriculture					175,418 26
Colonisation	290,636 62	286,814 09	404,695 75	307,476 97	79,000 00
Immigration					4,250 00
Travaux et édifices publics :					
Ordinaires	110,257 32	97,544 04	165,783 76	127,483 73	83,968 98
Extraordinaires	152,499 01	58,485 34	176,832 28	50,683 70	11,059,11
Asiles et institutions de bienfaisance	323,047 25	326,078 25	358,616 77	339,375 75	379,570 75
Terres, Forêts et Pêcheries					121,568 41
Arpentages et Mines					57,243 00
Divers (y compris les paiements faits par les officiers du revenu sur sur les perceptions	390,772 84	433,099 69	558,527 67	453,038 28	271,474 85
	4,195,727 44	4,099,707 00	4,853,927 48	4,415,370 38	4,199,700 21
Achat de propriété	.....	.....	30,000 00	.....	.....
Remboursements de dépôts de garantie de chemin de fer	260,223 01	268,241 39	381,187 62	237,471 86	99,630 37
Avances	30,550 00	.....	.....	.....	.....
Fonds en fidéi-commis	17,390 26	17,459 02	14,999 01	33,675 10	33,387 60
Fonds de remboursements des subventions de chemins de fer, frais et remboursements	2,742 60	29,861 11	8,355 22	.....	1,323 00
	4,506,633 31	4,415,268 52	5,288,469 33	4,686,517 34	4,334,041 18
Subventions aux chemins de fer et Q. M. O. & O.	854,519,92	250,186 59	1,346,475 01	198,645 14	100,679 17
	5,361,153 23	4,665,455 11	6,634,944 34	4,885,162 48	4,434,120 35
Remboursements d'emprunts temporaires	1,500,000 00	1,760,000 00	.....	.....	.....
Rachats de dette :					
Emprunt de 1893	4,106,461 00	.....	.....	.....	.....
Partie de do 1874 et prime	.....	.....	.....	56,048 90	915,420 48
do do 1876 do	.....	.....	.....	64,794 80	981,409 77
do do 1878 do	.....	.....	.....	163,584 00	178,491 23
do do 1880 do	.....	.....	.....	24,079 04	913,373 98
do do 1882 do	.....	.....	.....	322,849 80	771,470 89
do do 1888 do	.....	.....	.....	.....	315,494 00
do do 1894 do	.....	.....	.....	107,319 74	313,661 95
do do 1896 do	.....	.....	3,015,853 86	.....	.....
	10,967,614 23	6,425,455 11	9,650,798 20	5,623,838 76	8,823,442 65
Ajoutez : Paiements de mandats impayés au 30 juin 1894, 1895, 1896, 1897, 1898	158,666 80	209,495 96	173,122 28	443,257 08	191,639 36
	11,126,281 03	6,634,951 07	9,823,920 48	6,967,095 84	9,015,082 01
Déduisez : Mandats impayés au 30 juin 1895, 1896, 1897, 1898, 1899	209,495 96	173,122 28	443,257 08	191,639 36	87,476 18
	10,916,785 07	6,461,828 79	9,380,663 40	5,875,456 48	8,927,605 83

ETAT E.

RECETTES PROBABLES, 1900-1901.

PUISSANCE DU CANADA :		
Subsides en vertu de l'acte de l'A. B. du N	$ 959,252 80	
Intérêts sur fonds en fidéi-commis	72,848 41	
Subside spécial, 47 Vict., chap. 4	127,460 68	
Intérêts sur subventions de chemins de fer, 47 Vict., chap. 8	119,700 00	
		$1,279,261 89
INTÉRÊTS :		
Intérêt sur prix de vente du chemin de fer Q. M. O. & O	300,000 00	
Intérêts sur prêts et dépôts	10,000 00	
		310,000 00
TERRES, FORÊTS ET PÊCHERIES		1,090,000,00
MINES		15,000 00
ADMINISTRATION DE LA JUSTICE :		
Timbres judiciaires	195,000 00	
Honoraires judiciaires	15,000 00	
Fonds de bâtisses et des jurés (Revenu brut)	38,600 00	
Entretien des prisonniers	10,000 00	
Gardes des prisons de Montréal et de Québec	4,000 00	
Amendes	200 00	
Prison de Montréal	1,500 00	
Autres prisons—Gain des prisonniers	200 00	
Palais de Justice de Montréal	5,000 00	
Honoraires du grand connétable, Québec	500 00	
		270,000 00
Timbres d'enrégistrement (y compris les honoraires des régistrateurs salariés)		70,000 00
Licences. (Revenu brut)		650,000 00
Taxes directes sur les corporations commerciales		175,000 00
Droits sur successions		265,000 00
Commissions sur honoraires d'officiers publics		6,000 00
do sur renouvellement d'hypothèques		200 00
Entretien des aliénés		50,000 00
do des pensionnaires des écoles d'industrie et de réforme		25,000 00
Législation		9,000 00
Gazette Officielle		20,000 00
Loyers d'édifices publics		1,000 00
Revenu casuel		7,000 00
Compagnies d'Assurances Provinciales, contributions		400 00
Contributions aux pensions, service civil		5,000 00
Prime, escompte et change		1,500 00
		4,249,361 89
Taxes sur les subventions de chemins de fer		30,000 00
		$4,279,361 89

ETAT F.

DEPENSES PROBABLES, 1900-1901.

	$ cts.
Dette publique	1,549,493 94
Législation	193,894 70
Gouvernement civil	279,708 04
Administration de la justice, etc	522,200 00
Instruction publique, etc	437,060 00
Travaux et édifices publics	135,905 71
Agriculture	189,150 00
Terres, Forêts et Pêcheries	139,000 00
Colonisation et Mines, etc	138,250 00
Asiles des aliénés, Ecoles de réforme, etc	434,000 00
Institutions de bienfaisance	44,570 75
Services divers	149,925 00
	4,213,158 14
Travaux et édifices publics—Extraordinaires	22,300 00
	4,235,458 1
Subventions de chemins de fer	349,672 50
	$ 4,585,130 64

ETAT G.

ETAT APPROXIMATIF du passif et de l'actif de la Province de Québec au 30 juin, 1899.

PASSIF.

Dette consolidée telle qu'existant avant la conversion	$33,413,420 00	
Augmentation du capital par conversion	1,715,427 72	
		35,128,847 72
Emprunt temporaire		700,000 00
Dépôts en fidéi-commis		329,946 03
Dépôts des compagnies de chemin de fer—pour paiement des intérêts garantis des obligations		33,072 12
Mandats impayés		87,476 18
Subventions en argent des chemins de fer, autorisées mais non encore dues	$333,695 50	
Subventions en terres des chemins de fer converties en argent, à 52½ cts. per acre, autorisées mais non encore dues	482,248 17	
		815,943 67
Perte sur dépot à la Banque d'Echange		25,218 75
Obligations du Palais de Justice de Québec		200,000 00
		$37,320,504 47

ACTIF.

Partie du prix de ch. de fer Q.M.O. & O. déposé en banque	$353,390 00	
do do placé en $29,000 d'obligations de la province de Québec, emprunt de 1878, achetée à 109%	31,610 00	
do do placé en obligations du palais de justice de Québec	200,000 00	
do do placé en obligations de la cité de Québec	15,000 00	
Balance non payée du prix du chemin de fer Q. M. O. & O.	7,000,000 00	
		7,600,000 00
Fonds inscrits de 3%		31,747 95
Allocations de chemins de fer, en vertu de l'acte fédéral, 47 Victoria, chapitre 8		2,394,000 00
Argent en banque		201,970 05
Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé par vente de propriété		5,391 11
Réclamation *in re* feu l'honorable Thomas McGreevy		100,000 00
Avances à divers		161,832 89
Palais de justice de Québec, en vertu de 45 Victoria, chapitre 26, et 48 Victoria, chapitre 16		200,000 00
		10,694,942 00
Excédant du passif sur l'actif au 30 juin 1899		$26,625,562 47